

# Cabinet Vilquin et Associés

## ASSUREUR-CONSEIL

### AMENAGER LE CHANTIER

Un aménagement efficace des chantiers permet de fluidifier la circulation et de garantir ainsi un niveau optimal de sécurité. L'annonce préalable des obstacles éventuels et l'adaptation des conditions de circulation évitent tout effet de surprise.

Pensez à la prévention dès le début du chantier

Sur les chantiers, il existe 2 principes de base :

- les voies établies pour plus de 2 ans sont considérées comme des routes ; elles doivent répondre aux conditions de circulation exigées par le code de la route.
- les pistes établies pour une durée de 2 semaines et plus doivent être préparées à supporter un trafic de poids lourds.

Organisez l'entrée et la sortie des véhicules sur le chantier

A l'entrée, un accès simple, direct et clairement matérialisé limite la gêne occasionnée à la circulation environnante. Afin que le véhicule entrant quitte rapidement la voie publique, l'entrée du chantier doit être dégagée en permanence.

A la sortie, le véhicule doit s'insérer facilement dans la circulation. Il faut donc lui éviter toute manoeuvre sur la voie publique. Il importe également de lui assurer les meilleures conditions de visibilité, par exemple en installant un miroir convexe en face de la sortie et en éclairant suffisamment les accès.

Restez vigilant pendant toute la durée du chantier

Le chantier s'effectue dans un cadre qui, le plus souvent, n'a pas été conçu pour lui. Il est donc utile de l'adapter si nécessaire.

Les 10 règles de sécurité

1. Etablir une signalisation pour indiquer les croisements, points dangereux, sens de circulation, limitations de vitesse et interdictions diverses.
2. Définir des voies principales prioritaires et des voies secondaires comportant des panneaux stop.
3. Etablir les pistes sur une bande de terrain nivelée, comportant des panneaux stop.
4. Arroser fréquemment les pistes par temps sec afin d'abattre la poussière.
5. Adapter la largeur des voies en fonction de la taille des engins.
6. Ne pas prévoir de pentes supérieures à 10 %.
7. Privilégier un sens de circulation.
8. Interdire le stationnement ou le simple arrêt en dehors des zones prévues à cet effet.
9. Interdire la circulation des piétons sur les voies servant aux engins.
10. Equiper les engins du signal sonore de recul.